

M A I R I E

1 rue de Masevaux
68210 TRAUBACH LE HAUT

tél 03 89 25 03 66
mairie@traubach-le-haut.fr



Chers Futurs Epoux,

Vous trouverez dans ce dossier une documentation complète sur les formalités à accomplir et les pièces à produire en vue de votre mariage.

Lisez-la attentivement et respecter les conseils donnés, vos démarches en seront réduites au minimum.

Remettez l'ensemble du dossier accompagné des pièces **au plus tard UN MOIS avant la célébration.**

L'officier d'état civil

Date souhaitée pour la célébration du mariage :

Heure souhaitée :

Nous autorisons/n'autorisons pas * la Commune à publier dans le bulletin communal votre mariage.

** barrer la mention inutile*

PIECES à FOURNIR

A réunir dans tous les cas, pour chacun des futurs époux

- copie intégrale de l'acte de naissance (- de 3 mois)** (et non pas extrait) à demander à la Mairie du lieu de naissance

ou pour les français nés à l'étranger,

au Ministère des Affaires Etrangères – Service Central de l'Etat Civil – 11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 9 par courrier (joindre une enveloppe affranchie) ou par internet sur <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html> - rubrique « *demande d'acte* »

- copie d'une pièce d'identité** (CNI ou passeport)
- justificatif de domicile ou résidence des futurs époux**
Facture EDF, gaz, téléphone... de – de 3 mois
- certificat délivré par le notaire en cas de contrat de mariage**

- adresse complète des futurs époux**

Monsieur _____

Madame _____

- profession des futurs époux**

Monsieur _____

Madame _____

- N° tél des futurs époux et adresse mail**

Monsieur _____

Madame _____

- cérémonie religieuse :** OUI NON

- renseignements sur les parents :** document à compléter

- liste des témoins :** minimum deux témoins, maximum quatre témoins, > 18 ans

- Nombre d'enfants :** _____

Fournir **copie d'une pièce d'identité** et compléter le formulaire

A réunir dans certains cas

S'il y a des enfants nés avant le mariage

- copie des actes de naissance de chaque enfant

Les mineurs

- Acte de consentement du père et de la mère
- Dispense d'âge délivrée par le Procureur de la République de Mulhouse (68)

Les veufs, veuves : la veuve ne peut se remarier que 300 jours après le décès.

Ce délai prend fin en cas de production d'un certificat médical attestant qu'elle n'est pas en état de grossesse

- la preuve du décès du précédent conjoint : copie de l'acte de décès ou de l'acte de naissance portant mention du décès

Les divorcés : la femme divorcée ne peut se remarier que 300 jours après l'ordonnance de résidence séparée.

Ce délai prend fin en cas de production d'un certificat médical attestant qu'elle n'est pas en état de grossesse

- la preuve de l'obtention du divorce : extrait de l'acte de mariage ou de naissance portant mention du divorce ou jugement de divorce et certificat délivré par l'avocat attestant que le jugement est définitif.

Les militaires : ils n'ont pas besoin d'autorisation pour se marier, sauf lorsque le futur conjoint est étranger ou lorsqu'ils servent à l'étranger.

- l'autorisation est à demander au Ministère compétent par la voie hiérarchique.

Si un des conjoints ou les deux conjoints sont étrangers

- copie de la carte de séjour
- l'autorisation de la Préfecture si le ou les conjoints ne possèdent pas de titre de séjour : elle est à demander à la Préfecture de Colmar (68)

LISTE DES TEMOINS

Pour le futur époux

1^{er} témoin

NOM _____

PRENOMS _____

PROFESSION _____

ADRESSE COMPLETE _____

2^{ème} témoin

NOM _____

PRENOMS _____

PROFESSION _____

ADRESSE COMPLETE _____

Pour la future épouse

1^{er} témoin

NOM _____

PRENOMS _____

PROFESSION _____

ADRESSE COMPLETE _____

2^{ème} témoin

NOM _____

PRENOMS _____

PROFESSION _____

ADRESSE COMPLETE _____

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS

Pour le futur époux

PERE

NOM _____

PRENOMS _____

PROFESSION _____

ADRESSE COMPLETE _____

DECEDE OUI NON

MERE

NOM _____

PRENOMS _____

PROFESSION _____

ADRESSE COMPLETE _____

DECEDEE OUI NON

Les parents sont ils mariés? : OUI NON

Les parents sont ils divorcés? : OUI NON

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

SIGNATURE

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS

Pour la future épouse

PERE

NOM _____

PRENOMS _____

PROFESSION _____

ADRESSE COMPLETE _____

DECEDE OUI NON

MERE

NOM _____

PRENOMS _____

PROFESSION _____

ADRESSE COMPLETE _____

DECEDEE OUI NON

Les parents sont ils mariés? : OUI NON

Les parents sont ils divorcés? : OUI NON

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

SIGNATURE